ORGANISÉ par le :
Comité d'Intérêt Local Sud Presqu''île Confluence et UCAP

Règlement du Vide Grenier Perrache Confluence du 3 mai 2014

Le vide grenier est ouvert aussi bien aux habitants du 2éme arrondissement qu'à tout particulier souhaitant y participer. Le nombre des participants n'est pas limitatif. Cette manifestation se déroule en extérieur, aucune salle de repli n'est prévue.

Il débutera à 6 heures du matin pour se terminer à 19 heures. Il est formellement interdit de stationner sur la piste cyclable et sur la voie de circulation (sauf pour déchargement des véhicules) .
Le parking de la place des Archives vous accueillera pour un prix modique. (5€ la journée)
Chaque emplacement du vide grenier est réservé jusqu'à 9 heures. Passé ce délai, le placier pourra attribuer cet emplacement à un autre exposant. Votre coupon d'inscription peut vous être demandé à tout moment.

1°- Quiconque aura réservé son emplacement devra respecter le nombre de mètres facturés. Il est prescrit et interdit par la sécurité d'installer des protections ou des vits abris hors les limites des stands attribués.
Toute installation doit être arrimée au sol, suivant les règlements en vigueur par la commission de sécurité..
En cas d'infraction constatée, le contrevenant perdra de plein droit sa place et ne pourra demander aucun remboursement.

2°- L'emplacement loué par les participants doit être laissé, à la fin de la journée, dans l'état de propreté initial. Chaque stand recevra de l'association un sac poubelle de 240 l. afin de stocker ses déchets. Ces sacs poubelle devront être déposés et rassemblés sous les panneaux signalant la dépose. Tout départ anticipé ne permettra pas un stationnement à proximité de son stand pour chargement.
La date du vide grenier est fixée pour l'année 2014 au samedi 3 mai.

Le prix est de 7,00 € (euros) TTC le mètre linéaire.

Dans le cas de mauvaises conditions atmosphériques, il ne peut être demandé, de la part de quiconque (aussi bien participants, commerçants, habitants et autres, liste non limitative), un dédommagement, des indemnités, de quelques natures qu'ils soient, aux organisateurs, de même qu'en cas d'inconvénients commerciaux, particuliers ou autres résultant de cette manifestation.
Au cas où l'emplacement prévu est occupé (travaux de voiries ...), les organisateurs essayeront, dans la mesure du possible avec les moyens appropriés, de proposer un autre emplacement, mais en tout état de cause, s'il s'avérait que cette action reste infructueuse, le participant ne pourrait réclamer en aucune façon le montant dédommagement ni d'indemnités compensatrices du prix de la location de son emplacement, ainsi que du chiffre d'affaires escompté et résultant de cette journée.
Il ne peut être demandé aucune indemnité, frais, remboursement, dédommagement, de la part des riverains quant aux inconvénients qui pourraient résulter ou résultant de près ou de loin de cette animation. Les organisateurs, ainsi que leurs représentants, se dégagent de toute responsabilité en cas de vols, détériorations, accidents et incidents qui surviendraient pendant cette journée.
En cas de force majeure: guerre, cataclysme, incendies, épidémies, décisions des autorités administratives ou autres (liste non limitative) survenant au moins 20 jours avant la date du vide greniers, il sera procédé aux remboursements des prix de location enregistrés et réglés, diminués des frais d'organisation, de publication, d'enregistrement et de fonctionnement déjà engagés pour cette manifestation. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
Toutes procédures afférentes consécutives aux litiges du vide grenier sont de la compétence des Tribunaux de Lyon.
La participation au vide grenier implique l'acceptation des dispositions du présent règlement.
Au dos vous trouverez : Le plan qui vous guidera pour trouver l'entrée du parking.

A Lyon, le 6 janvier 2014

Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île-Confluence
17 cours Charlemagne 69002 Lyon
Tel: 06.13.24.23.39-mail: marcel.brevi@wanadoo.fr
Site internet: http://cil.sudpresquile.online.fr

29 Air.
Parking
ENTRÉE
Cours Charlemagne
Cours Suchet
Cours Suchet

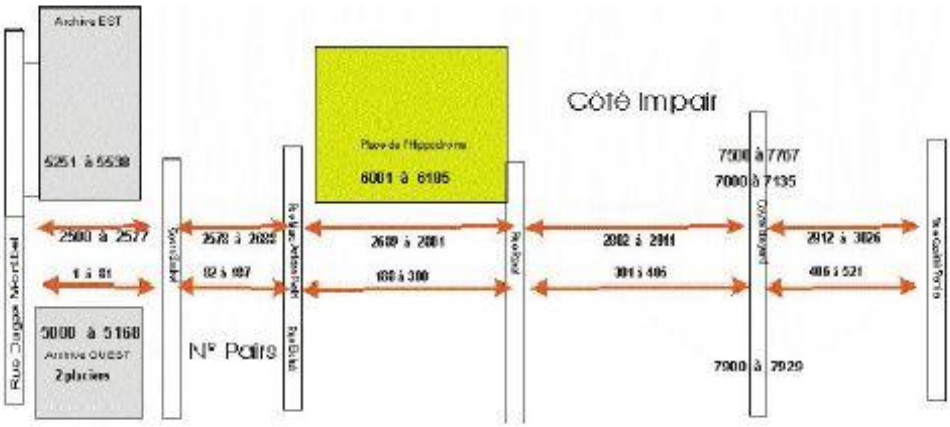
Archive EST
5251 à 5538
Rue Jurgen Nicolas
Côté Impair
Place de l'Hippodrome
6001 à 6105
7500 à 7707
7000 à 7135
2500 à 2577
2578 à 2625
2600 à 2801
2802 à 2911
2912 à 3026
1 à 81
82 à 97
100 à 300
301 à 405
406 à 521
5000 à 5160
Archive OUEST
2places
N° Pairs
7900 à 7929